



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Direction de la formation générale des adultes

CADRE DE RÉFÉRENCE

CURRICULUM DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE

Version provisoire
Mai 2005

COORDINATION

Fidèle Medzo
Responsable de la formation de base
Direction de la formation générale des adultes

RÉDACTION

Martyne Rioux
Responsable de la rédaction et de l'harmonisation du document
Direction de la formation générale des adultes

Marie Dufour
Consultante en éducation

Carmen Dufour
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. UNE SOCIÉTÉ EN CHANGEMENT	2
1.1. Des rénovations du curriculum à l'échelle internationale	2
1.2. Une réforme à l'échelle québécoise	3
2. LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE	5
2.1. Ses constituantes	6
2.2. Ses finalités	6
2.3. Ses buts	7
2.4. Sa population cible	8
3. LE CURRICULUM DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE	11
3.1. Ses constituantes	11
3.2. Ses caractéristiques	12
4. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES	13
4.1. L'approche par compétences	13
4.2. Le constructivisme et le socioconstructivisme	14
4.3. L'évaluation des compétences	15
5. LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA VALORISATION DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES	17
5.1. Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement	18
5.2. Le bilan des acquis	19

6. L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS	21
6.1. Les trois ensembles de services	21
6.2. La structure adaptative du curriculum	23
6.3. Les entrées et sorties variables.....	23
7. L'IMPLANTATION DU NOUVEAU CURRICULUM	25
7.1. La formation du personnel scolaire	25
7.2. La validation des projets de programmes et du curriculum	26
7.3. Le calendrier d'implantation et de validation	28
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE.....	30

INTRODUCTION

Document d'assise, ce cadre de référence précise les orientations du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la formation générale de base des adultes au Québec. Il constitue la première étape d'une réflexion qui doit conduire à la rénovation du curriculum de la formation générale des adultes. Ce document sera en effet suivi de la publication d'un référentiel des compétences, d'un guide d'élaboration des programmes d'études ainsi que des différents programmes d'études.

Après avoir rappelé les changements profonds qui ont mené à la réforme du système d'éducation québécois, le cadre de référence définit la formation générale de base et les orientations devant conduire à l'élaboration d'un nouveau curriculum. Il précise en particulier les orientations pédagogiques ainsi que celles qui concernent la valorisation des acquis et des compétences. Finalement, il fait état des principes devant guider la mise en place de nouveaux services éducatifs et l'implantation du nouveau curriculum.

Ce document s'adresse à tous les gestionnaires du domaine de la formation générale des adultes au Québec, de même qu'à leurs nombreux collaborateurs et collaboratrices. Il vise également à informer les partenaires du ministère de l'Éducation en matière de formation de base des adultes. Enfin, ce cadre de référence est destiné à toute personne qui s'interroge sur les assises de la réforme qui touche l'éducation des adultes.

1. UNE SOCIÉTÉ EN CHANGEMENT

La mondialisation des marchés, la transformation du travail, l'évolution démographique, le développement des technologies de l'information et des communications, l'émergence d'une économie du savoir sont autant de facteurs qui ont suscité d'importantes réformes en éducation, un peu partout dans le monde.

Plusieurs pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sont à repenser leur offre de service en éducation des adultes et posent des gestes visant à adapter la formation de base à ce nouveau contexte. Au Québec, la réflexion est amorcée depuis une vingtaine d'années. Elle a conduit à l'adoption d'une Politique d'éducation des adultes et de formation continue.

1.1. Des rénovations du curriculum à l'échelle internationale

En 1994-1995, l'OCDE a mené une enquête sur l'alphabétisme des adultes dans 12 pays, dont le Canada. Le concept d'alphabétisme fait ici référence aux capacités de l'adulte à utiliser l'information écrite pour vivre dans la société actuelle. Les résultats de cette recherche sont révélateurs : près d'un million d'adultes québécois de 16 à 65 ans (soit un adulte sur 5) ont des capacités très limitées en lecture. Ainsi, le Québec se situe bien en deçà de la moyenne canadienne.

L'étape suivante, pour les pays membres de l'OCDE, a été de formuler les orientations devant guider leurs initiatives. À la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes à Hambourg¹ en 1997, les délégations de 29 pays membres de l'OCDE ont été conviées à débattre des orientations devant contribuer à rehausser le niveau social, économique et culturel de leurs populations adultes. De toutes ces discussions, il est ressorti que la formation générale de base constitue un atout pour la promotion de l'équité et la réduction des inégalités sociales. De même, les enjeux économiques et sociaux sont apparus de plus en plus dépendants de l'éducation des adultes.

¹Organisée par l'UNESCO, cette conférence a mené à la déclaration de Hambourg qui a été acceptée par tous les pays participants, dont le Canada.

Les membres de l'OCDE ont émis des recommandations qui vont dans le sens d'un renforcement des liens entre la formation et l'emploi, le développement de partenariats et la mise en valeur de l'apprentissage tout au long de la vie. Depuis quelques années, certains pays se sont lancés dans des réformes. Cependant, les initiatives sont trop récentes pour permettre à d'autres pays d'en tirer des leçons concluantes.

1.2. Une réforme à l'échelle québécoise

Au Québec, l'idée de réformer le système d'éducation des adultes remonte à plusieurs années. Diverses actions ont jalonné cette réflexion qui a conduit à l'adoption d'une Politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Soulignons quelques grands moments de cette démarche : la Commission d'enquête sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes² (de 1980 à 1982), les États généraux sur l'éducation (1995-1996), la réflexion sur la réforme de l'école québécoise, le Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation (1996)³ et la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002).

Publiée sous le titre *Apprendre tout au long de la vie*, cette Politique gouvernementale est venue actualiser le sens de la réforme déjà amorcée et a mis en lumière le fait que, dans un contexte d'éducation tout au long de la vie, il ne suffit plus de répondre à la demande explicite, il faut aller au-delà et développer les mécanismes pertinents pour susciter cette demande. La Politique compte les principes directeurs suivants établis à partir de l'étude des valeurs et des attentes de la société québécoise :

- ↳ rehausser le niveau de formation de base;
- ↳ promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie;
- ↳ préparer à l'exercice du rôle de citoyenne et de citoyen dans une société démocratique;

² Commission présidée par M^{me} Michelle Jean (Commission Jean).

³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Réaffirmer l'école. Prendre le virage du succès*, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, Québec, 1996.

- ↳ développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés;
- ↳ encourager l'expression de la demande de formation;
- ↳ adapter la formation générale de base aux besoins et aux caractéristiques des clientèles adultes.

La mise en œuvre de ces principes passe par la rénovation du curriculum de la formation générale des adultes. Cette rénovation vise à faire de la formation générale de base des adultes un levier destiné à apporter des solutions aux problèmes d'adaptation à une société du savoir. Elle vise également à relever le défi du renouvellement de l'offre de services éducatifs, et ce, dans une perspective qui englobe, outre la formation de la main-d'œuvre et l'alphabétisation, une multiplicité d'aspects liés à la citoyenneté et à l'exercice des rôles de l'adulte dans la société.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE

La formation générale de base représente le point de départ dans la démarche d'apprentissage tout au long de la vie. Elle renvoie à l'ensemble des connaissances et compétences essentielles à l'intégration sociale et économique des individus qui leur permet de continuer à apprendre tout au long de la vie.

Pour sa part, la Commission Jean définissait cette formation de la façon suivante : « La formation de base vise les grilles de lecture, les méthodes de travail et le cadre de référence ou d'analyse, pour que les adultes qui entreprennent de tels apprentissages puissent comprendre et se situer par rapport à la réalité. Les apprentissages dans le domaine de la formation doivent être transférables et s'ouvrir à l'universel⁴ ».

La formation générale de base fait à la fois référence à une démarche et à un contenu de formation. Elle se définit comme un processus de développement de compétences fondamentales applicables à diverses situations courantes dans la vie de l'adulte.

Conséquemment, la formation générale de base comprend une dimension citoyenne, laquelle, dans un esprit d'égalité des chances, favorise l'épanouissement personnel, l'intégration sociale et la participation à la vie démocratique dans une société de droits comme celle du Québec. Ce type de formation de base contribue à ce que les personnes et les groupes se prennent en main et apportent leur contribution au développement de la société. La formation générale de base englobe également la dimension culturelle de la vie sociale et personnelle, tant pour accéder aux divers produits culturels que pour les apprécier et contribuer à la vitalité de la culture québécoise concourant à l'atteinte de notre identité collective⁵.

La Politique définit la formation de base en termes de formation conduisant au DES ou au DEP. Elle en fait une norme sociale de référence qui s'adresse à toute personne ayant la capacité de le faire.

⁴ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES. *Apprendre : une action volontaire et responsable*, gouvernement du Québec, 1982, p. 9.

⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p. 9.

2.1. Ses constituantes

La formation de base, telle qu'elle se présente dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, se distingue au regard de ses constituantes. Elle comprend en effet une formation générale qui totalise neuf années d'études et une formation diversifiée équivalant à deux années d'études additionnelles. Elle dépasse ainsi le seuil de la neuvième année qui caractérise habituellement ce type de formation.

La formation de base comprend ainsi une première étape appelée « formation commune » qui se situe, tout en la dépassant toutefois, dans une perspective d'alphabétisation. Elle met l'accent sur le développement cognitif et affectif de l'adulte, sur l'utilisation des outils de communication et sur la résolution de problèmes associés aux situations courantes dans la vie de l'adulte.

À cette formation commune s'ajoute la formation diversifiée qui propose à l'adulte, selon ses aspirations, ses goûts et ses aptitudes, un double cheminement dont l'un prépare au DES et l'autre donne accès à la formation professionnelle.

2.2. Ses finalités

L'adoption de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue marque un changement profond au regard des finalités de la formation générale des adultes. L'intention du gouvernement est non seulement de rehausser le niveau de compétence des adultes, mais également d'intégrer la formation de base dans une perspective de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, les adultes devront posséder une formation générale de base suffisante pour pouvoir continuer à se former une fois qu'ils auront quitté le milieu scolaire afin de rester qualifiés ou, au besoin, de se qualifier dans un autre domaine et de prendre une part active dans la société d'aujourd'hui.

Dans cette nouvelle perspective, les finalités de la formation générale de base sont de deux ordres. Elles recouvrent à la fois les besoins de la personne et ceux de la société.

En ce qui concerne les besoins de la personne, la formation générale de base doit, tout au long de la vie :

- ↳ amener l'adulte à développer son autonomie et son sens des responsabilités dans sa vie personnelle, familiale et sociale;
- ↳ favoriser une participation active et éclairée de l'adulte dans la vie économique, culturelle et politique de sa collectivité;
- ↳ favoriser l'épanouissement de l'adulte selon sa personnalité, ses talents et ses ressources, et ce, tout au long de sa vie.

En ce qui concerne les besoins de la société, la formation générale de base doit :

- ↳ assurer la diffusion de valeurs démocratiques et pluralistes;
- ↳ promouvoir l'apport de la culture à la vie personnelle et à l'évolution de la société⁶.

2.3. Ses buts

Si les finalités relèvent des orientations, les buts sont formulés dans des termes plus opérationnels. Ils portent sur des cibles qui doivent être atteintes. Ainsi, les buts de la formation générale de base regroupent à la fois les buts de la formation commune et ceux de la formation diversifiée. Il va sans dire qu'il n'existe pas de cloison étanche entre les buts de la formation commune et ceux de la formation diversifiée.

De façon explicite, la formation générale de base va essentiellement amener l'adulte à :

- ↳ comprendre et à utiliser l'information dans ses activités quotidiennes et dans la collectivité afin d'étendre ses connaissances et ses capacités;

⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le curriculum de la formation générale de base des adultes*, 2003.

- ↳ participer de façon active au développement de la société par l'exercice de tous ses rôles;
- ↳ développer son employabilité et poursuivre sa formation continue;
- ↳ développer des compétences lui permettant d'être autonome dans la réalisation de ses projets personnels et professionnels⁷.

2.4. Sa population cible

Dans la perspective de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, la nécessité d'accéder au savoir et d'apprendre tout au long de la vie s'applique à l'ensemble des adultes sans exception. Aussi, l'offre de services éducatifs à l'éducation des adultes doit-elle pouvoir répondre aux besoins les plus diversifiés. La Politique souligne d'ailleurs « le caractère pluridimensionnel d'une éducation des adultes et d'une formation continue qui englobent la personne dans toutes ses dimensions⁸ ».

Pour mesurer l'importance de la population visée par la nouvelle offre de service, il faut se référer aux données de Statistique Canada en 2001 qui font état d'un bassin de population, au Québec, de plus de 1,3 million de personnes âgées de 15 à 64 ans ne détenant pas de diplôme et ayant fréquenté l'école pendant moins de 13 années. Qui plus est, 36 p. 100 de celles-ci ont fréquenté l'école pendant moins de 9 années (468 435 personnes).

Selon les données du MEQ, l'effectif « adulte » en formation générale et professionnelle dans les commissions scolaires en 2000-2001 se situait autour de 80 000 personnes chez les 20 à 30 ans (et à plus de 230 000 personnes chez les plus de 16 ans). Force est de constater que, parmi les personnes qui n'ont pas une formation de base suffisante, trop peu poursuivent des activités visant à remédier à cette situation. De fait, le réseau d'éducation ne réussit à atteindre qu'un faible pourcentage de la population ayant des besoins en matière d'alphabétisation, malgré

⁷ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le curriculum de la formation générale de base des adultes*, 2003.

⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p. 3.

les efforts consacrés par les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire et d'alphabétisation populaire autonomes.

Dans son Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, le gouvernement désire ainsi consacrer une attention plus spéciale à certains groupes reconnus comme ayant des difficultés à accéder à la formation. Ce sont :

- ↳ les hommes et les femmes de moins de 30 ans sans qualification;
- ↳ les personnes handicapées;
- ↳ les personnes immigrantes ne maîtrisant pas la langue française;
- ↳ les membres de nations autochtones;
- ↳ les personnes de 45 ans et plus sur le marché du travail ou en recherche d'emploi;
- ↳ les jeunes mères, chefs de famille monoparentale.

Une attention particulière devra aussi être accordée aux besoins des populations anglophones partout au Québec.

Pour mettre en œuvre son objectif d'augmenter de façon importante le niveau de formation de base de la population québécoise, le gouvernement s'est donné un certain nombre d'indicateurs, à savoir : « Entre 2002 et 2007, faire passer progressivement de 230 000 à 263 000 le nombre de personnes inscrites annuellement à des activités de formation de base, pour une augmentation globale de 33 000 personnes, une fois atteint le rythme de croissance visé.

Plus précisément :

- ↳ le nombre de personnes qui seront inscrites en formation générale à l'éducation des adultes passera progressivement de 134 430 à 164 430 sur une période de 5 ans, dont 5 000 de plus qu'actuellement seront inscrites dans des activités d'alphabétisation (1000 dans les organismes d'action communautaire et d'alphabétisation populaire autonomes);

↳ le nombre d'adultes qui seront inscrits en formation professionnelle sera augmenté de 3 000 par année, en plus de l'augmentation visée chez les jeunes qui poursuivent leur formation.

De plus, dans la même période, le nombre de personnes qui participeront à un programme d'apprentissage en milieu de travail passera de 1 800 à 3 750, ce qui aura pour conséquence d'augmenter substantiellement le nombre de personnes obtenant un certificat de qualification professionnelle.

Considérant que ces chiffres constituent le rythme de croisière annuel visé d'ici 5 ans, on peut estimer que, en 10 ans, quelque 1,5 million d'adultes auront alors augmenté leur niveau de formation de base d'une façon ou d'une autre⁹ ».

En somme, la formation générale de base s'inscrit comme un acquis incontournable dans le monde d'aujourd'hui.

⁹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, 2002, p. 5.

3. LE CURRICULUM DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE

À la lumière de ce qui précède, le curriculum se révèle un ensemble cohérent et structuré d'éléments qui permettent de rendre effectif un plan d'action pédagogique et qui présente les grandes orientations à donner aux démarches pédagogiques et didactiques.

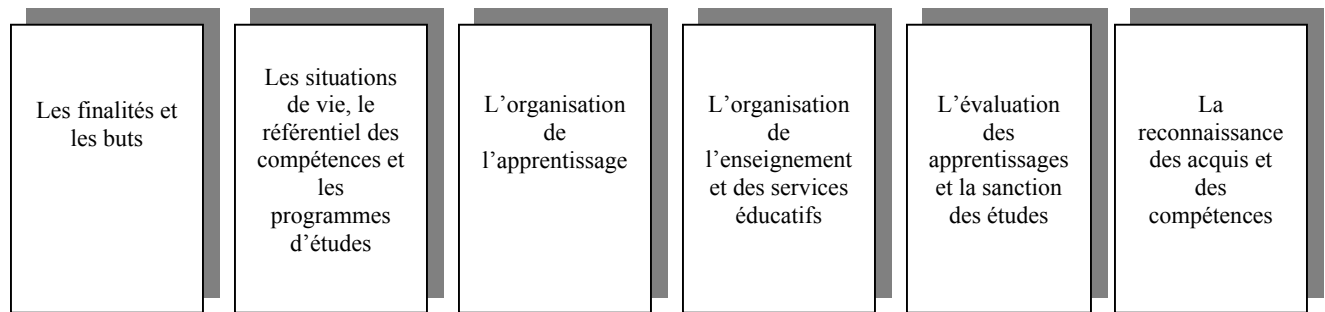
L'adaptation de l'éducation des adultes aux nouvelles exigences de la société du savoir commande un renouvellement du curriculum. Aussi, le gouvernement québécois s'est-il engagé à revoir son offre de service de manière à mieux répondre à l'expression de la demande en formation des adultes. Il veillera à offrir à ces personnes une formation générale de base qui leur permettra de développer des compétences en jouant un rôle actif et central dans leurs propres apprentissages.

Ainsi, le curriculum de la formation générale de base doit traduire les défis auxquels fait face la formation des adultes en harmonisant, dans un esprit de réciprocité, de souplesse et d'efficacité, le projet personnel de l'adulte aux attentes de la société. Il doit aussi rendre manifestes et compréhensibles l'étroite articulation entre ces éléments et leur mise en place dans les différents contextes éducatifs.

3.1. Ses constituantes

Le curriculum de la formation générale de base s'élaborera à partir d'un certain nombre d'orientations qui se dégagent des finalités et des buts de la formation générale de base, ainsi que des valeurs et des attentes de la société. Il s'inspirera également des situations de vie de l'adulte et de ses rôles sociaux. Sur ces éléments s'appuieront le référentiel des compétences et les programmes d'études. Le curriculum fera ensuite état de l'organisation de l'apprentissage, de l'enseignement et des services éducatifs. Il rendra compte enfin de l'évaluation des apprentissages, de la sanction des études, ainsi que de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Le schéma ci-dessous illustre bien les constituantes du curriculum.



3.2. Ses caractéristiques

Chaque constituante du curriculum comporte un certain nombre de caractéristiques. Au regard de l'organisation de l'apprentissage, par exemple, le curriculum s'appuiera sur l'approche par compétences et respectera notamment les principes du constructivisme et du socioconstructivisme. Il fournira les balises pour ce qui a trait à l'évaluation des compétences.

Au chapitre de l'organisation de l'enseignement et des services éducatifs, le curriculum adoptera une structure souple permettant les entrées et sorties variables, de façon à respecter le principe de la diversification des profils.

Enfin, le curriculum tiendra compte de la valorisation des acquis et des compétences des adultes. Différents moyens seront mis en œuvre pour favoriser cette valorisation. Pensons aux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement, ainsi qu'au bilan des acquis. Les prochaines sections présentent d'ailleurs, de façon plus détaillée, certaines constituantes du curriculum.

4. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

4.1. L'approche par compétences

Le nouveau curriculum de la formation générale de base s'inscrit dans le Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation (1996). Bien que, par ses enjeux spécifiques, il se démarque de la formation des jeunes, il n'en demeure pas moins solidaire, par les approches pédagogiques et didactiques qu'il préconise. Au cœur du curriculum, le programme d'études remplit la fonction qui consiste à définir les ressources nécessaires au développement des compétences chez l'adulte pour lui permettre de faire face à différentes situations de vie.

L'approche par compétences est définitivement ancrée dans des situations de vie. Toupin (2001) définit la situation de vie de la façon suivante : « unité temporelle et géographique du monde vécu, structurée autour de domaines d'expériences de vie, qui mobilise les capacités d'action d'une personne en vue de la transformer dans le contexte d'un agir¹⁰ ». L'analyse des situations de vie de l'adulte permet de relier étroitement le projet de la formation générale de base aux besoins de l'adulte et de déterminer les compétences et les ressources que l'adulte doit acquérir et développer tout au long de sa formation. Les situations de vie deviennent donc le point de départ et les activités d'apprentissage et les savoirs ne sont plus considérés comme une fin en soi. Ils sont plutôt présentés comme des ressources nécessaires au développement des compétences liées à l'exercice des rôles sociaux de membres d'une famille et d'une collectivité, de producteurs et de consommateurs de biens, de services et de médias par l'adulte dans ces mêmes situations de vie.

Le ministère de l'Éducation définit la compétence comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser fondé sur la mobilisation et l'utilisation efficace d'un ensemble intégré de ressources pour faire face à une multitude de situations de vie.

¹⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport d'analyse des situations de vie*, 2001, p. 3

Les compétences visées par le curriculum de la formation générale de base doivent être déterminées en rapport avec les finalités et les buts de la formation générale de base ainsi qu'avec les situations de vie de l'adulte. Elles doivent mettre l'accent sur la nécessité pour l'adulte de développer sa responsabilité, d'être autonome dans l'exercice de ses principaux rôles dans la société et de participer activement à la vie économique, politique et culturelle de sa communauté.

Les compétences ainsi décrites doivent également servir à déterminer un profil de sortie pour les adultes qui se dirigent vers un diplôme d'études professionnelles ou un diplôme d'études secondaires, tout en ne s'y limitant pas. Les énoncés de compétence ainsi formulés doivent faciliter le processus de la détermination des préalables et de la reconnaissance des acquis de tout adulte, quels que soient son projet de formation, le moment et le lieu de ses apprentissages antérieurs.

4.2. Le constructivisme et le socioconstructivisme

Pour l'élaboration des nouveaux programmes d'études, le ministère de l'Éducation a fait le choix du constructivisme et du socioconstructivisme. Le constructivisme s'intéresse au processus de structuration mentale des connaissances. Dans cette approche, les connaissances nouvelles s'acquièrent en relation avec les connaissances antérieures dont elles structurent progressivement les savoirs et les perceptions. Le constructivisme permet de développer les habiletés cognitives et affectives, l'autonomie et l'apprentissage tout au long de la vie, plutôt que l'acquisition de contenus prédéterminés.

D'autre part, les résultats de la recherche ont souligné la nécessité de la rétroaction dans l'apprentissage et, conséquemment, l'importance de l'interaction sociale comme déterminant de l'apprentissage.

Le socioconstructivisme place l'adulte au cœur de ses apprentissages en l'amenant à exposer ses conceptions aux autres, à confronter ses perceptions avec les leurs et à construire ainsi graduellement sa propre compréhension. Ces interactions avec ses pairs exigent de lui qu'il s'approprie activement le savoir et qu'il l'intègre

progressivement à ses acquis antérieurs, développant ainsi son autonomie et sa capacité d'apprendre tout au long de sa vie.

Bien qu'il soit recommandé aux responsables des nouveaux programmes d'éducation des adultes d'adopter des méthodes pédagogiques compatibles avec le constructivisme et le socioconstructivisme, ceux-ci n'en conservent pas moins les fondements du behaviorisme, lequel se traduit par un apprentissage basé sur des comportements observables.

4.3. L'évaluation des compétences

L'évaluation permet de poser un jugement sur l'acquisition et le développement des compétences.

Pour être reconnue, une compétence doit correspondre aux attentes de l'instance responsable. Une reconnaissance doit renvoyer aux attentes sociales ou officielles, qui s'expriment sous forme de normes ou de standards.

Trois objectifs en déterminent le moment et les résultats qui en découlent. L'évaluation peut orienter les apprentissages de l'adulte. Avant l'entrée dans un programme ou un cours, l'évaluation permet de vérifier l'existence des préalables nécessaires ou de diagnostiquer des difficultés particulières auxquelles il faut remédier.

L'évaluation peut suivre la progression vers l'atteinte des objectifs propres à chaque étape d'un programme. Elle sert alors à aider l'adulte en développant sa responsabilité au regard des apprentissages.

L'évaluation peut certifier les apprentissages à la fin d'un cours, d'une étape ou d'un programme. Elle vérifie l'acquisition minimale de la compétence visée et permet de l'attester.

Les résultats d'une évaluation peuvent être critériés s'ils correspondent à des repères préétablis de compétence. Ils peuvent par ailleurs donner lieu à une interprétation

dynamique s'ils ont pour objectif de comparer l'adulte à lui-même, à travers les progrès qu'il a réalisés.

Comme le mentionne la Politique d'évaluation, un cadre d'évaluation développera les types et les modalités d'évaluation à privilégier en formation générale de base.

5. LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA VALORISATION DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

L'une des grandes orientations de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue consiste à valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle. À ce propos, il est admis que l'apprentissage peut se faire dans divers lieux et selon divers cheminements.

Outre cette diversité, la Politique reconnaît qu'il existe une éducation formelle que l'on peut acquérir dans un cadre scolaire, ainsi qu'une éducation non formelle et informelle relevant d'un cadre extrascolaire. Le cadre extrascolaire fait ici référence aux expériences de vie de l'adulte. La reconnaissance des acquis constitue donc un levier majeur pour la dynamique de la formation continue. Aussi, le gouvernement a-t-il fait de celle-ci l'un des points forts de sa Politique d'éducation des adultes et de formation continue. Son action est guidée par trois postulats :

- ↳ « une personne a droit à la reconnaissance formelle des acquis et des compétences correspondant à des éléments de formation qualifiante, dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède;
- ↳ une personne n'a pas à refaire dans un contexte scolaire formel des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux et selon d'autres modalités;
- ↳ une personne ne devrait pas être tenue de faire reconnaître à nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés par un système officiel¹¹.

En conséquence, le gouvernement compte accroître l'accès à la reconnaissance des acquis, ainsi que l'accès à la formation manquante au moyen de la formation à distance,

¹¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p. 23-24.

de l'autoapprentissage et de la formation à temps partiel. Dans son plan d'action, il a pris deux engagements à cet égard :

- ✚ mener une action vigoureuse en faveur de la reconnaissance officielle des acquis et des compétences des adultes;
- ✚ inscrire la reconnaissance des acquis et des compétences à titre de service régulier en éducation des adultes et en formation continue au Québec¹².

5.1. Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

Il existait déjà, dans le système d'éducation des adultes, des services d'accueil et de référence. En ajoutant à ces services les volets de conseil et d'accompagnement, on répondra en quelque sorte à l'une des orientations de la Politique : lever les obstacles à l'accessibilité à la formation de l'adulte et à sa persévérance dans la réalisation de son projet de formation. Ainsi, les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) occuperont désormais une place importante dans une perspective de soutien à la formation générale et à la formation professionnelle. Implantés en 2005-2006, ils feront partie du grand ensemble des services éducatifs favorisant le projet de formation de l'adulte.

Comment définir cet ensemble de services? Les SARCA correspondront à une intervention éducative permettant à un adulte d'acquérir une connaissance accrue de lui-même, de ses ressources et de ses limites, une information appropriée concernant son environnement, ainsi qu'une meilleure capacité à définir ses objectifs et ses aspirations¹³. La personne devra aussi pouvoir décider de ses projets de formation et des actions à mettre en œuvre pour les réaliser. Elle recevra enfin l'aide dont elle pourra avoir besoin pour la réussite des actions entreprises. Ainsi, les SARCA

¹² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p. 25.

¹³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vers un renouvellement des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires*, document de réflexion et d'orientation, Québec, 2004, p. 22.

contribueront à l'atteinte de l'objectif global visé par la formation générale de base, soit augmenter de façon importante le niveau de formation de base de la population québécoise. Ces services favoriseront également la persévérance et la réussite des adultes. Parmi les moyens mis en œuvre pour assurer la reconnaissance des acquis et des compétences figurera le bilan des acquis.

5.2. Le bilan des acquis

Service spécialisé des SARCA, le bilan des acquis s'inspirera de l'esprit de la Politique et poursuivra trois principes. D'abord, il s'inscrira dans une approche centrée sur la personne, qui prendra en compte toutes ses dimensions et la maintiendra au centre du processus. Puis, il représentera pour l'adulte une démarche valorisante, contribuant au développement de son estime personnelle et lui permettant de mieux choisir sa façon de participer à la vie sociale et économique. Enfin, il constituera un moyen privilégié d'expression de la demande de formation vers l'établissement d'un éventuel projet de formation.

Dans l'ensemble des SARCA, le bilan des acquis poursuivra quatre objectifs¹⁴ :

- ↳ permettre à l'adulte de déterminer ses compétences clés et ainsi valoriser le cheminement fait en dehors du système scolaire;
- ↳ situer l'adulte par rapport au niveau de formation de base atteint et ainsi mieux évaluer la faisabilité d'un éventuel projet de formation;
- ↳ informer l'adulte des possibilités de reconnaissance des acquis, s'il y a lieu;
- ↳ aider les conseillères et conseillers des différents services d'accueil à mieux soutenir l'adulte au moment de l'élaboration de son projet de formation.

La démarche qu'entreprendra l'adulte pour dresser le bilan de ses acquis se veut personnalisée. En ce sens, elle s'adaptera aux buts poursuivis par la personne. Elle sera aussi assujettie à un processus en bonne et due forme. Le bilan revêtera donc un

¹⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Cadre de référence du bilan des acquis*, document de travail, Québec, 2004, p. 9.

caractère officiel. Son contenu sera reconnu par les différents acteurs des milieux de l'éducation et du travail. Enfin, la démarche se veut valorisante pour l'adulte qui prendra conscience de l'influence de ses expériences sur ses acquis. Une fois située au regard de ses compétences, la personne pourra choisir de réaliser un projet de formation. Dans pareil cas, plusieurs services éducatifs seront destinés à la mener vers la réussite.

6. L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS

Dans le contexte de l'éducation des adultes, les services éducatifs prennent une couleur particulière. En effet, la croissance et le développement de la personne constituent la pierre angulaire de la démarche andragogique. L'adulte devient la principale ressource dans la situation d'apprentissage. Aussi, la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue est-elle centrée sur la personne, dans toutes ses dimensions. On y trouve d'ailleurs des intentions précises au regard de l'organisation des services éducatifs.

« L'organisation des services devrait pouvoir répondre, autant que faire se peut, aux besoins exprimés par les individus qui, par goût, par intérêt ou par exigence personnelle, voudraient acquérir et développer des connaissances ou des compétences dans les domaines de leur choix¹⁵ ».

6.1. Les trois ensembles de services

Dans le régime pédagogique de la formation générale des adultes, les services éducatifs comprennent trois ensembles de services : les services de formation, les services d'éducation populaire et les services complémentaires. Les services de formation comptent, pour leur part, deux sous-ensembles : les services d'enseignement et les services d'aide à la démarche de formation. Les premiers permettent à l'adulte d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser toute forme de projet de formation. Les seconds proposent à l'adulte différentes avenues ayant pour objet d'amorcer ou de préciser sa formation. Quant aux services d'éducation populaire, ils sont liés au développement intellectuel, social et culturel de l'adulte ou d'un groupe d'adultes, ainsi qu'à la réalisation de projets communautaires. Enfin, les services complémentaires sont axés sur les conditions de vie qui influent sur l'apprentissage de

¹⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p. 3.

l'adulte. Ses composantes sont fonction des réalités et des besoins des adultes et des commissions scolaires.

Tous ces services éducatifs ont pour but de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie. Ils visent aussi à faciliter son insertion sociale et professionnelle, à favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail, à lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu et, enfin, d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre. Ils sont élaborés et mis en œuvre selon certaines lignes de force telles :

- ↳ la prise en compte des capacités de croissance de l'adulte;
- ↳ le respect du rythme de la personne de même que de son style et de son mode d'apprentissage, de ses champs d'intérêt et de ses besoins;
- ↳ la valorisation du groupe et de l'environnement comme facteur important pour l'enseignement et l'apprentissage;
- ↳ la participation effective de la personne à toutes les étapes de la formation et de la prise de décision;
- ↳ la nécessité de modifier les rôles de l'enseignante et de l'enseignant dans une situation de changement en vue de les adapter aux réalités du moment¹⁶.

Ainsi, l'organisation des services éducatifs repose sur une perspective de cheminement d'apprentissage tout au long de la vie. De ce fait, elle se caractérise par une grande souplesse. Cette flexibilité nécessaire influence notamment la façon de concevoir le curriculum.

¹⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Pour... suivre son régime*, document d'information sur les articles du Régime pédagogique de la formation générale des adultes, Québec, 2004, p. 1.6.

6.2. La structure adaptative du curriculum

De manière à s'adapter aux changements accélérés de la société du savoir, le nouveau curriculum adoptera une structure adaptative et ajustable. Il s'agit, en quelque sorte, d'offrir à la clientèle adulte des formations sur mesure ou à la carte. Certains programmes nécessiteront notamment des ajustements selon l'évolution du domaine, des clientèles et des régions où ils sont offerts. Le curriculum disposera ainsi d'une structure de base, mais les diverses modalités d'implantation des programmes d'études et des cours pourront varier selon les caractéristiques et les besoins des milieux. Par exemple, les programmes d'études auront une texture différente sur le plan du contenu des modules autant que sur le plan des situations de vie privilégiées, selon qu'ils seront implantés en région urbaine ou rurale.

En somme, l'organisation des services éducatifs répondra aux besoins particuliers de chaque adulte souhaitant s'engager dans une démarche de formation tout au long de la vie. Pour cela, on permettra de multiples cheminements, on mettra à jour les acquis, on assouplira la structure du curriculum, de manière à permettre à l'adulte de développer ses compétences et de s'accomplir pleinement dans toutes les dimensions de sa vie.

6.3. Les entrées et sorties variables

Aujourd'hui, il est admis que le temps d'apprentissage ne se limite plus à une période de la vie. Apprendre constitue une exigence permanente de la vie¹⁷. Par conséquent, dans un système de formation continue qui se veut souple pour répondre de façon personnalisée à une clientèle aux besoins variés, le curriculum doit disposer de moyens permettant les allers-retours entre les études et le marché du travail. D'où le concept d'entrées et de sorties variables. Un tel système permettra à l'adulte, qui doit quitter la formation pour un certain temps, de reprendre cette dernière dans les conditions les moins contraignantes possible. Divers moyens seront mis en œuvre

¹⁷ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Préparer les jeunes au 21^e siècle*, rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire, 1994, p. 14.

pour garantir des transitions harmonieuses. Pensons à la mise à jour des acquis de l'adulte, non seulement à son entrée dans le curriculum, mais tout au long de son cheminement. Un ensemble de modules d'apprentissage individualisé pourront aussi offrir la récupération nécessaire.

En somme, le nouveau curriculum devra prendre en compte divers profils de formation : poursuite des études en formation diversifiée, intégration du marché du travail dans un métier semi-spécialisé, développement de compétences en fonction de besoins particuliers, rattrapage scolaire, etc. Le principe de la diversification des profils et des modalités d'apprentissage devrait d'ailleurs figurer dans le régime pédagogique.

7. L'IMPLANTATION DU NOUVEAU CURRICULUM

Comme l'indique la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le nouveau curriculum doit être arrimé à la réalité des adultes d'aujourd'hui.

« Le nouveau curriculum de la formation générale de base devra également fournir des compétences permettant à l'adulte de s'adapter aux changements dans son environnement immédiat, d'actualiser son potentiel tout au long de sa vie et d'exercer ses rôles sociaux¹⁸ ».

Ainsi, la création de programmes destinés à la clientèle adulte entraîne d'importants changements pédagogiques. Pensons à l'approche par compétences, aux modifications dans les pratiques, aux incidences sur la planification et l'enseignement, ainsi qu'aux stratégies d'appropriation. Ces transformations de la pratique enseignante commandent la tenue d'activités de formation à l'intention du personnel scolaire. Les défis posés ici exigent en effet des collaborations dynamiques fondées sur l'échange et l'apprentissage continus.

7.1. La formation du personnel scolaire

La formation continue doit s'inscrire dans un processus de développement des compétences professionnelles, tant individuelles qu'institutionnelles. La réforme des programmes d'études a mis en lumière les nombreux changements de culture et de pratique qu'entraîne le choix d'une approche par compétences lorsqu'il s'agit de l'apprentissage et, conséquemment, des activités d'enseignement : diversification des interactions, responsabilisation de l'apprenant, différenciation des approches pédagogiques, subordination des activités d'apprentissage aux besoins de formation, adaptation des ressources d'apprentissage au niveau de l'apprenant.

¹⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p. 10.

Dans cette perspective, le ministère de l'Éducation a élaboré un plan d'action qui s'appuie notamment sur la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, particulièrement lorsque celle-ci établit la nécessité d'assurer une préparation adéquate aux formatrices et aux formateurs, ainsi que sur la volonté ministérielle d'assumer ses responsabilités dans une optique de concertation et de partenariat visant la formation continue du personnel scolaire en formation générale des adultes.

L'approche privilégiée par le Ministère est axée sur la collaboration et le soutien des acteurs que sont les directions régionales, les commissions scolaires et les centres de formation générale pour adultes, dans le respect d'un système marqué par la décentralisation vers l'établissement d'enseignement.

Outre la production de documents de référence, les mesures de formation continue s'appuient sur quatre offres de service d'accompagnement :

- ↪ organisation d'ateliers de formation sur les nouveaux rôles du personnel scolaire;
- ↪ organisation d'ateliers lors de journées régionales mises sur pied par les commissions scolaires;
- ↪ production de cours en ligne par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD);
- ↪ production de cours universitaires.

Cet ensemble de mesures vise la formation continue des acteurs de l'éducation.

7.2. La validation des projets de programmes et du curriculum

La validation dont il est question ici découle d'une consultation de tous les partenaires du ministère de l'Éducation sur les qualités des programmes d'études. Elle vise à obtenir des avis pour bonifier les travaux faits par les membres de l'équipe de rédaction.

Lorsqu'il s'agira d'une validation auprès des réseaux des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonomes en éducation et en alphabétisation, la consultation concernera les comités de validation. En revanche, on mettra en place un comité interministériel s'il s'agit d'une validation auprès d'autres ministères.

Des critères précis permettront de procéder à une validation efficace des projets de programmes. Soulignons d'abord la pertinence qui se définit comme l'adéquation entre un besoin de formation d'une clientèle et la réponse à ce besoin. Ce critère renvoie à la finalité première de tout programme d'études.

Ensuite, on validera la **cohérence du programme**. On vérifiera alors le choix des ressources qui composent les compétences et les cours, la cohésion du programme d'études par rapport à la spécificité de la teneur de l'ensemble des cours, la progression dans les apprentissages et dans le développement des compétences, l'interrelation et la cohésion dans l'articulation des compétences et dans l'architecture du programme d'études, l'intégration des compétences ne provoquant pas une redondance dans la formation et la pertinence des préalables.

Troisième critère de validation, la **cohérence interprogrammes** permettra de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement dans les apprentissages des divers programmes. Cela suppose qu'au moment de l'élaboration des programmes, on prévoit les mécanismes de reconnaissance des acquis scolaires et que l'on en corrige l'écriture de façon à faciliter, le plus possible, le passage d'un programme vers un autre. On parle souvent, dans ce contexte, de « passerelles de formation ».

Par ailleurs, le **réalisme** constitue un autre critère important de validation. Il concerne la faisabilité en ce qui concerne les ressources matérielles et humaines, ainsi que la mise en œuvre du programme d'études, notamment sur le plan de la durée et de la souplesse (entrées et sorties variables).

Dernier critère, la **conformité aux orientations ministérielles, aux règles de formulation et aux règles de présentation** sera prise en compte pour l'ensemble des projets de programmes. On s'assurera ici que les éléments de contenu respectent les

orientations de la Politique gouvernementale et les conclusions du rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum. On vérifiera la constance dans l'application des règles d'écriture, dans le choix du vocabulaire et des typologies ainsi que dans l'utilisation des différents concepts de l'approche par compétences. On veillera enfin à ce que tous les programmes adoptent le gabarit tel qu'il est présenté dans le guide méthodologique.

7.3. Le calendrier d'implantation et de validation

Toutes ces étapes menant à la mise en œuvre du nouveau curriculum s'inscrivent dans un calendrier précis d'implantation et de validation.

La validation s'effectuera, pour la formation commune, de septembre à décembre 2005 et, pour la formation diversifiée, de septembre à décembre 2006.

Quant à la mise à l'essai des programmes, elle aura lieu entre septembre et décembre 2006, pour la formation commune, et de septembre à décembre 2007, pour la formation diversifiée.

Finalement, l'implantation s'effectuera à partir de septembre 2007, pour la formation commune, et à partir de septembre 2008, pour la formation diversifiée.

CONCLUSION

Assurer une formation de base nécessaire pour participer activement à la vie sociale et poursuivre des études, maintenir et rehausser les compétences de la main-d'œuvre, valoriser et reconnaître les acquis et les compétences des personnes et améliorer les dispositifs actuels de l'éducation des adultes et de la formation continue, tels sont les défis posés au Québec d'aujourd'hui.

Afin de mieux répondre à la demande des adultes confrontés aux exigences actuelles de la société, le ministère de l'Éducation renouvelle son offre de service. Ce cadre de référence constitue ainsi l'assise sur laquelle s'appuieront d'autres documents menant à l'élaboration d'un nouveau curriculum inspiré des grandes orientations de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

Dans le contexte de ce projet de grande envergure, les travaux effectués conduiront à d'importantes modifications du système d'éducation des adultes. Ils requerront la collaboration de tous les partenaires intéressés que sont les représentantes et les représentants des établissements d'enseignement, les employeurs, les syndicats, les formatrices et formateurs privés, les groupes communautaires et les adultes eux-mêmes. C'est d'ailleurs sur ces acteurs de premier plan que repose le succès de l'entreprise, soit l'ancrage d'une véritable culture de la formation continue au Québec.

BIBLIOGRAPHIE

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES. *Apprendre : une action volontaire et responsable*, Québec, ministère de l'Éducation, 1982.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Cadre de référence du bilan des acquis*, document de travail, Québec, ministère de l'Éducation, 2004, 21 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Être à jour, toujours! La place croissante des adultes dans les politiques nationales d'éducation 2002-2003*, Québec, ministère de l'Éducation, 2002, 19 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le curriculum de la formation générale de base des adultes*, Québec, ministère de l'Éducation, 2003.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 2002, 40 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 2002, p. 43.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Pour... suivre son régime*, document d'information sur les articles du Régime pédagogique de la formation générale des adultes, Québec, ministère de l'Éducation, 2004.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Préparer les jeunes au 21^e siècle*, rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire, Québec, ministère de l'Éducation, 1994, 45 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Réaffirmer l'école. Prendre le virage du succès*, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, Québec, ministère de l'Éducation, 1996.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vers un renouvellement des services accueil, référence, conseil et accompagnement dans les commissions scolaires*, document de réflexion et d'orientation, Québec, ministère de l'Éducation, 2004, 67 p.